

# Rapport d'orientation budgétaire 2021



***Conseil municipal du 26 février 2021***

# Préambule

## Cadre légal

Article L2312-1 du CGCT : dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur du conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

## Le rapport d'orientation budgétaire

Il doit porter sur :

- **les orientations budgétaires** : évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- **les engagements pluriannuels envisagés** : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- **la structure et la gestion de la dette** contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,

## Information des citoyens

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, ce rapport doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, dans un délai d'un mois après son adoption (décret 2016-834 du 23 juin 2016).

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2021.

## Contexte et projections économiques en France

En raison de la crise sanitaire du Covid 19, le PIB a chuté de plus de 10% sur l'année 2020. Dans le scénario central de la Banque de France (l'épidémie ne cesserait pas immédiatement et le déploiement généralisé de vaccins ne serait pleinement effectif que fin 2021), le niveau d'activité de fin 2019 ne serait retrouvé qu'à mi-2022 et le rattrapage s'étalerait sur 2021 et 2022, avec une croissance du PIB autour de 6% sur 2021. Cependant, l'incertitude autour de ce scénario est forte.

Le pouvoir d'achat des ménages serait en moyenne préservé en 2021 malgré la récession. Le taux d'épargne, après son niveau record en 2020 (22%), resterait en encore élevé en 2021 dans le scénario central.

L'investissement des entreprises, après une forte chute en 2020 (-10%), rebondirait nettement en 2021.

Même si l'ampleur des dispositifs d'activité partielle a permis de limiter à court terme la détérioration du marché du travail, le taux de chômage passerait à 9,7% fin 2020 (donnée statistique non connue à ce jour) contre 8,1% fin 2019.

L'inflation totale s'établirait en moyenne annuelle à 0,5% en 2020. L'inflation se redresserait ensuite très progressivement pour se situer légèrement au dessus de 1% fin 2023.

En l'absence de mesures nouvelles de consolidation budgétaire, le déficit public serait toujours proche de 4% du PIB en 2023 et la dette publique approcherait 120% du PIB à cet horizon.

## Contexte financier pour les collectivités locales

### **Contractualisation financière Etat-collectivités :**

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 avait fixé des plafonds d'évolution annuelle moyenne des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2% pour les collectivités locales. Des contrats, dits « contrats de Cahors », avaient été signés avec les plus grandes d'entre elles.

La crise sanitaire est venue rompre ces engagements et les contrats ont été suspendus.

## Concours financiers de l'Etat :

L'enveloppe 2021 de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) devrait être identique à celle de 2020.

## Le plan de relance :

Le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans, prévu par la loi de finances pour 2021 s'articule autour de trois axes : l'écologie, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale. Une des mesures qui concerne directement les collectivités locales est celle de la rénovation thermique des bâtiments publics. A ce titre, les préfets sont chargés de flécher les sommes débloquées par le Gouvernement avec notamment 650 millions au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour les bâtiments publics des communes et EPCI.

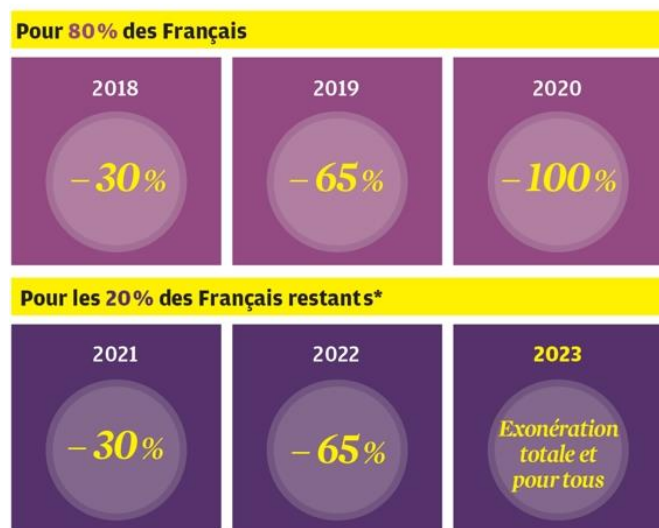
## La taxe d'habitation :

Le projet de loi de finances pour 2021 prévoit l'entrée en vigueur de la deuxième partie de la suppression de la taxe d'habitation votée lors de la loi de finances pour 2020.

A ce jour 80% des ménages ne paient plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20% restants, ces derniers bénéficieront en 2021, d'un abattement de 30% puis 65% en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera la taxe d'habitation sur sa résidence principale.

### Les étapes de l'exonération de la taxe d'habitation



\* Par exemple, si le revenu fiscal de référence 2018 > 57.912 € pour 3 parts (1 couple, 2 enfants).

Seules seront maintenues la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ainsi que la taxe sur les logements vacants.

A compter de 2021, la perte du produit de la taxe d'habitation pour les communes est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. Un coefficient correcteur sera mis en place afin de neutraliser les écarts de compensation.

## Les orientations budgétaires

### 1- Le budget de fonctionnement pour 2021

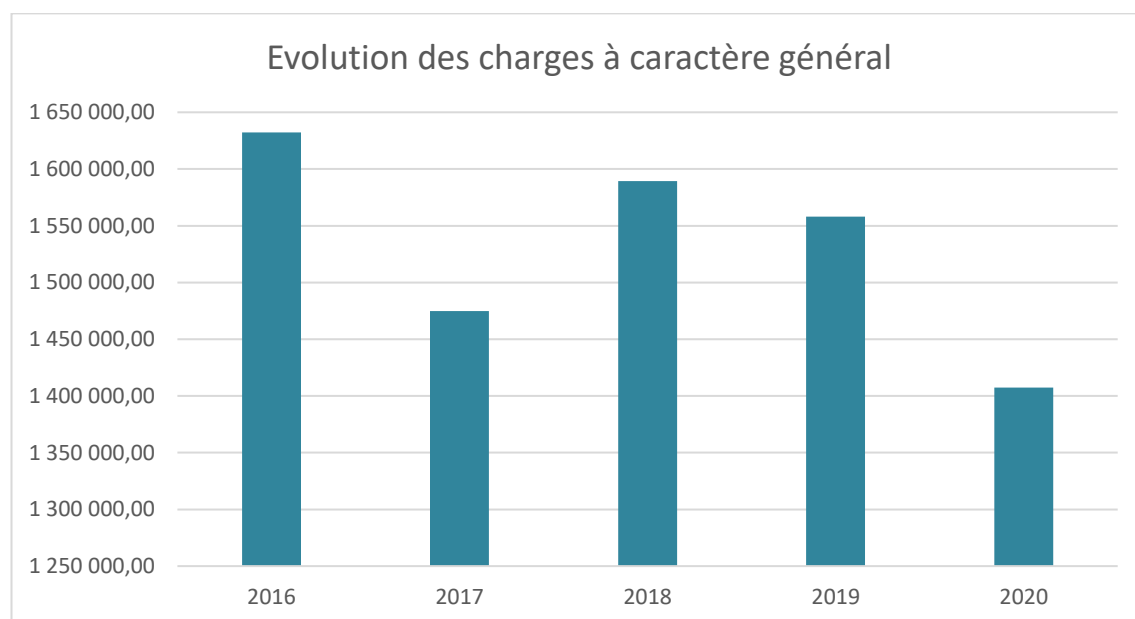
#### 1-1 Les dépenses de fonctionnement

##### Les charges à caractère général :

Les charges à caractère général évoluent en fonction de l'évolution des prix des matières premières et des fournitures, mais aussi en fonction des nouveaux équipements et services à la population.

On constate une nette baisse de ces charges entre 2019 et 2020 (-9.7%) liée à une baisse d'activité de certains services.

***L'année 2020 restant exceptionnelle, il est envisagé d'inscrire au budget 2021, une enveloppe budgétaire pour les charges à caractère général (chapitre 011) de : 1 593 900€, soit +1.2% par rapport au budget 2020.***



### **Les charges de personnel :**

Le montant du budget du personnel devra intégrer :

- l'évolution du G.V.T. (Glissement Vieillesse Technicité)
- la prime de précarité de 10% pour les contrats courts de certains contractuels (nouvelle mesure entrée en vigueur depuis le 01/01/2021)

***Il est envisagé d'inscrire au budget 2021, une enveloppe budgétaire pour les charges de personnel (chapitre 012) de : 2 475 000€, soit +2% par rapport au budget 2020.***

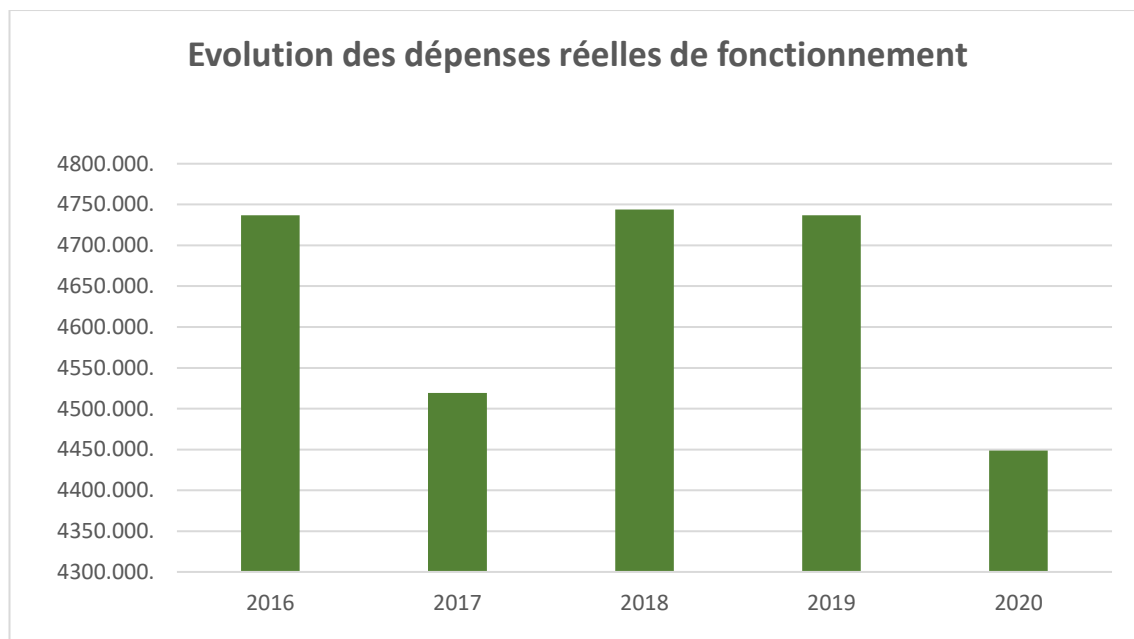
***Les hypothèses d'évolution des chapitres 011 et 012 pour 2021 respectent celles retenues par le cabinet ayant réalisé la prospective financière en septembre 2020.***

### **Les subventions aux associations :**

En 2020, il a été versé une enveloppe de 166 953€ de subvention de fonctionnement aux associations. Il est envisagé de maintenir cette enveloppe budgétaire pour 2021.

### **Les dépenses réelles de fonctionnement :**

Les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 6% en 2020 par rapport à 2019



## Les actions nouvelles en 2021 :

- Mise en place d'un budget participatif, avec une enveloppe qui sera définie lors du vote du budget primitif 2021, afin de donner à chaque citoyen le pouvoir de proposer, de voter, de soutenir de nouveaux projets d'investissement d'intérêt général, et ce, à l'échelle d'une rue, d'un quartier ou de toute la commune
- Contrats étudiants : 3 candidats pour 2021, en contrepartie de 30h de travail au sein des services municipaux. Aide de 500€ par étudiant. Puis pour l'année scolaire 2021-2022 passage à 10 candidats.

## 1.2 Les recettes de fonctionnement

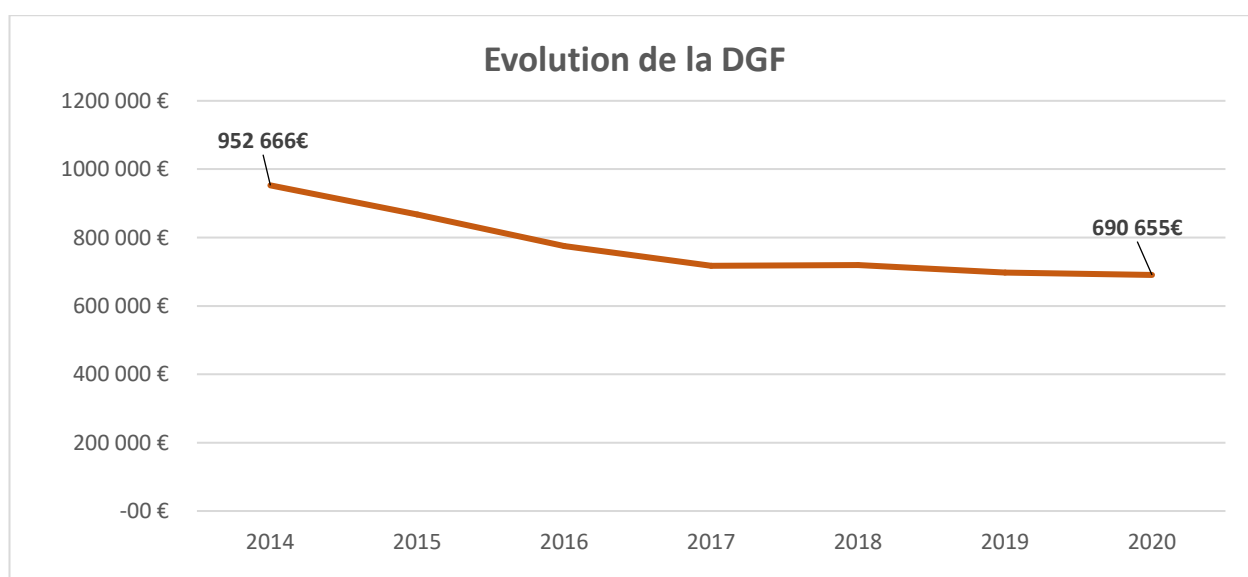
### Les recettes fiscales :

Il est envisagé de retenir une revalorisation des bases de taxe foncière de + 0.2% pour 2021 (0.9% en 2020).

**La ville n'augmentera pas ses taux d'imposition pour 2021**

### La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

Entre 2014 et 2020, la DGF a baissé de 262 011€. Pour 2021, la dotation devrait être comparable à celle de 2020.



### **La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) :**

En 2020, Valence Romans Agglo nous a reversé 17 129€ au titre de la DSC. En 2021, l'Agglomération nous informe que cette dotation à percevoir devrait s'élever entre 150 000€ et 190 000€.

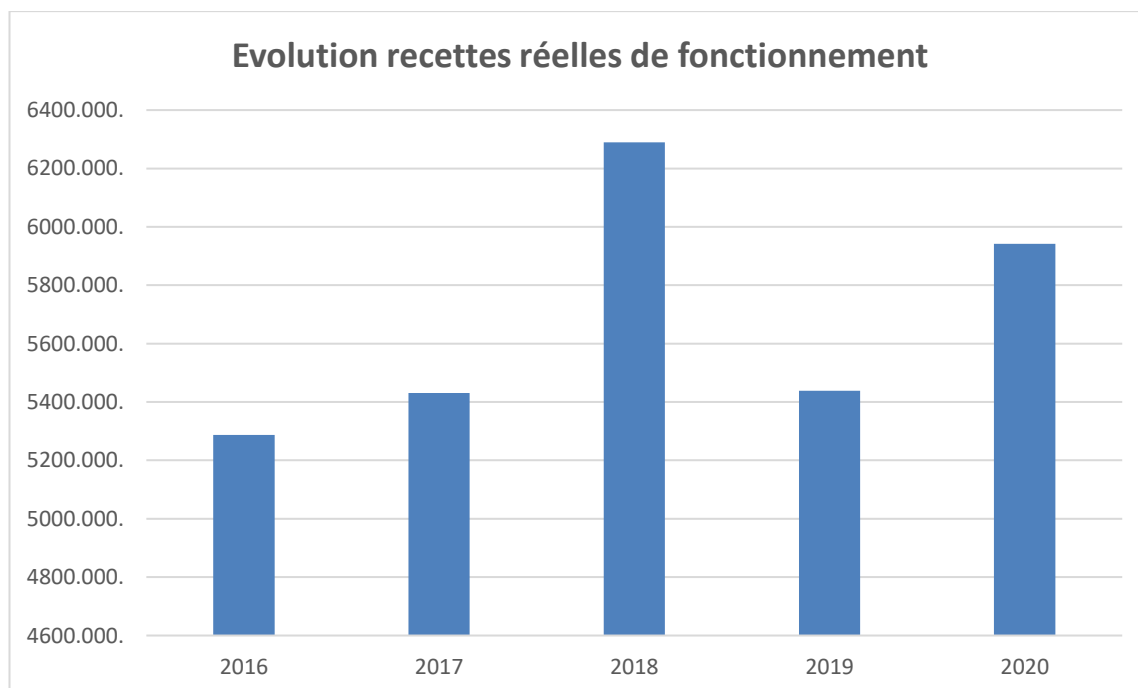
### **La tarification des services publics :**

Vu le contexte de crise économique, les tarifs des différents services publics de la ville resteront à l'identique pour 2021. Une simplification sera juste apportée aux tarifs de locations des salles, **sans augmentation**.

### **Les recettes réelles de fonctionnement :**

On constate sur le graphique ci-après 2 années exceptionnelles :

- En 2018, une recette de 899 524€ issue du reversement de l'excédent du budget annexe des Zones d'activités (budget transféré à Valence Romans Agglo)
- En 2020, vente du bâtiment « services techniques - école de musique » pour 575 000€





## 2- Le budget d'investissement pour 2021

Pour l'année 2021, les principaux investissements seront les suivants :

- ECOLES :
  - Travaux dans les écoles pour 83 000€
  
- VOIRIE :
  - Travaux avenue de Romans pour 225 000€
  - Travaux divers de voirie pour 183 000€
  
- URBANISME ET AMENAGEMENT :
  - Travaux en maîtrise d'ouvrage déléguée immeuble Boudillon pour 25 000€
  - Etudes pour travaux Canal des Moulins pour 8 000€
  
- BATIMENTS COMMUNAUX :
  - Gendarmerie : travaux pour 24 000€
  - Eglise : travaux clocher pour 25 000€
  - Espace Oroeil : études pour 25 000€
  - Poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments pour 10 000€
  
- EQUIPEMENTS SPORTIFS :
  - Foot : études pour 30 000€
  - Dojo : travaux pour 30 000€
  - Tennis : travaux et études faisabilité pour 130 000€
  
- ENVIRONNEMENT :
  - Plantation d'arbres pour 10 000€
  - Création de parcs pour 10 000€

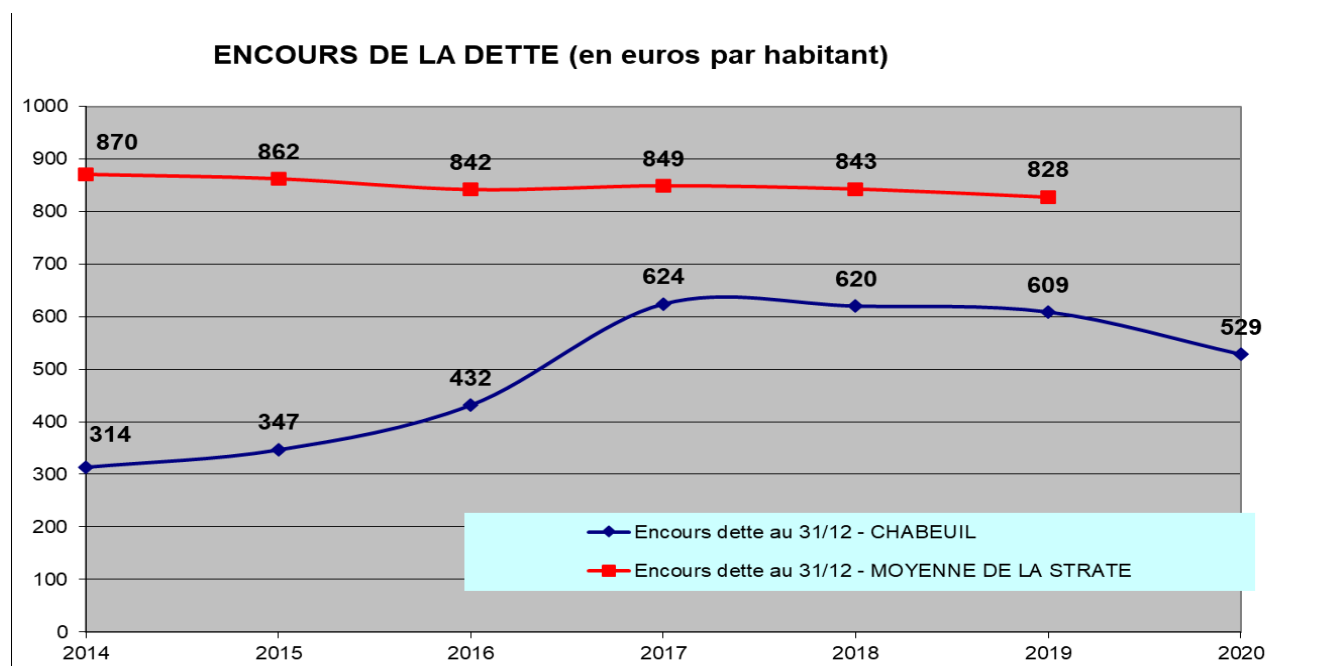
- DIVERS :
  - Services techniques : nouveaux matériels pour 90 000€
  - Communication : remplacement des 2 panneaux lumineux d'information pour 25 000€

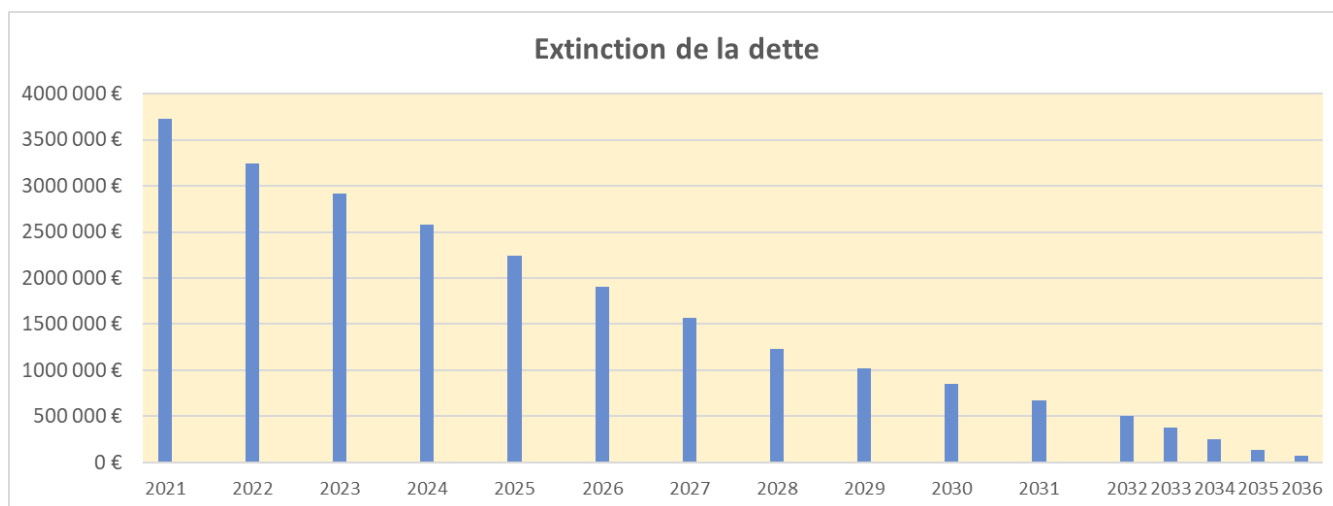
Pour l'année 2021, ces investissements qui devraient s'élever à 1 500 000€ (comportant 338 186€ de restes à réaliser 2020) seraient financés de la manière suivante :

- Virement de la section de fonctionnement pour environ 800 000€
- Un solde d'exécution positif reporté de la section investissement 2020 pour 313 350€
- Subvention Etat, Région, Département pour environ 400 000€ (dont 210 733€ de restes à réaliser 2020)
- **Aucun recours à l'emprunt pour 2021**

### 3- La dette

Il est prévu un recours limité à l'emprunt dans les années à venir afin de maîtriser le niveau d'endettement de la ville. Au 31/12/2020, l'encours de la dette s'élevait à 3 732 091€. Ce niveau d'endettement est bien en dessous de celui de la strate.

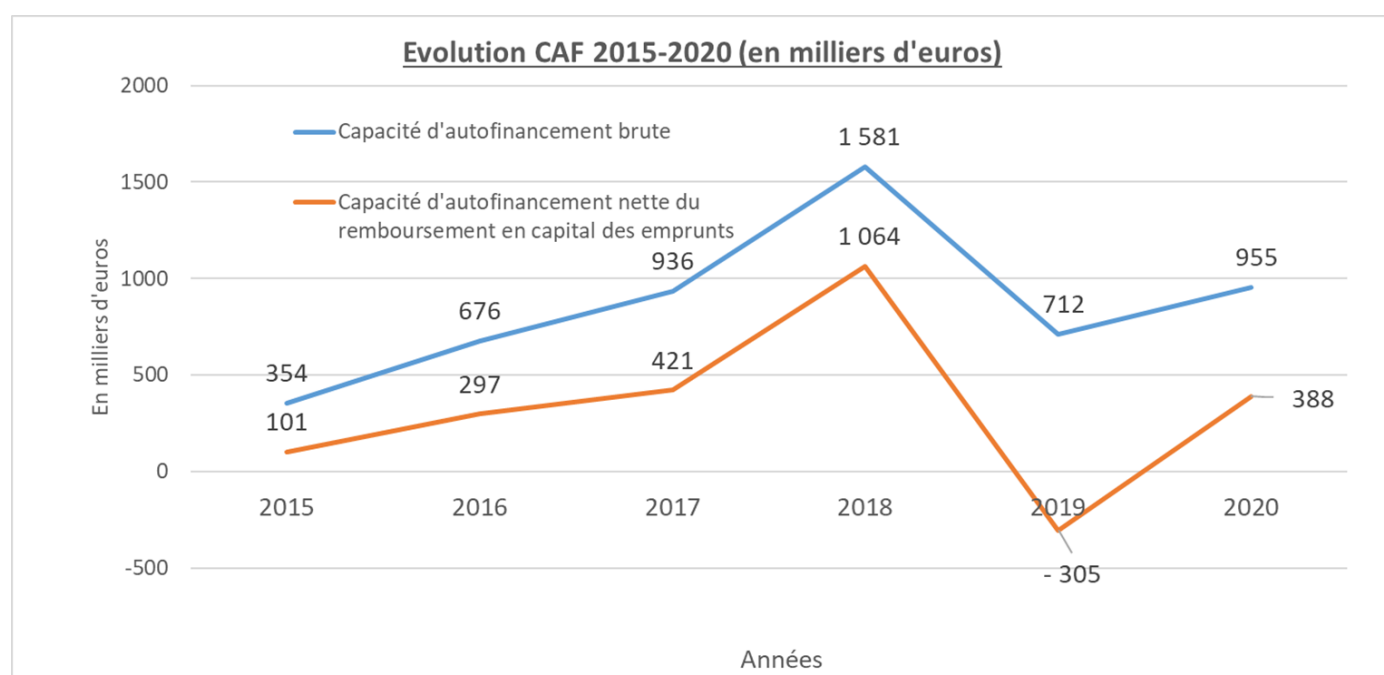


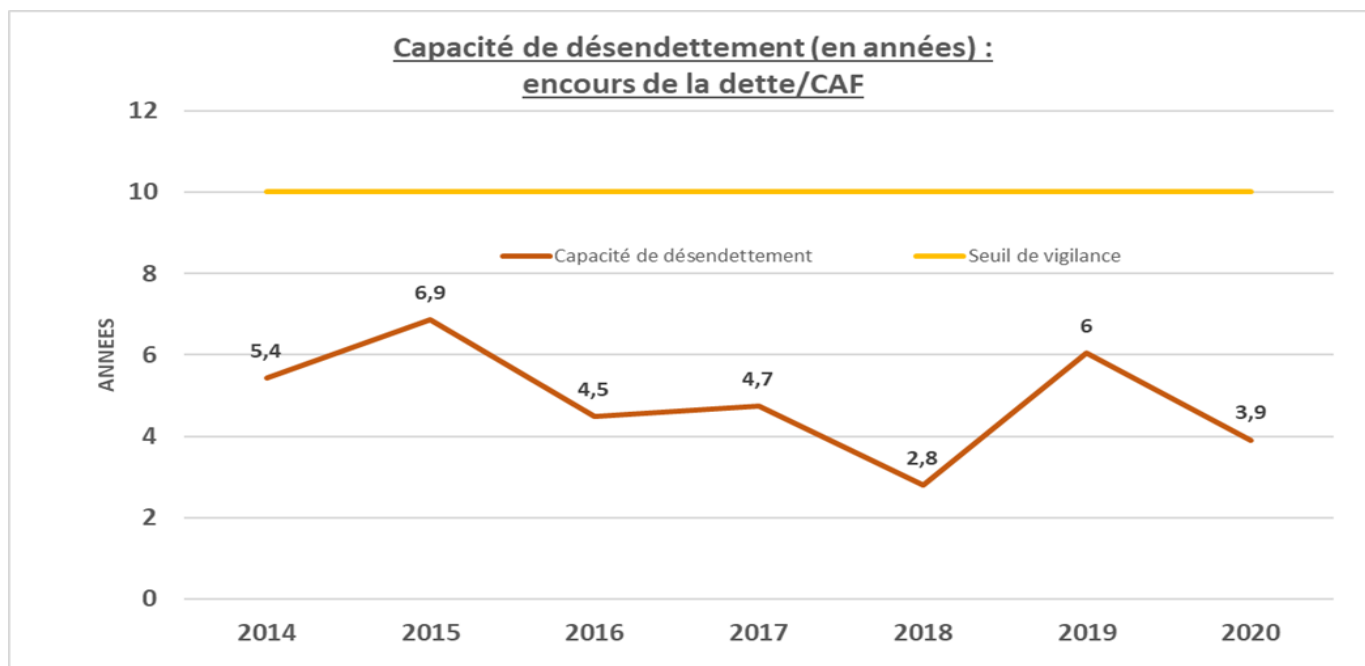


## 4- La capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement représente l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement. La CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement : remboursement du capital de la dette, les dépenses d'équipement. En 2019, la CAF nette était négative en raison du remboursement anticipé d'un emprunt.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement dans les années à venir devrait permettre d'augmenter la CAF afin de limiter le recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement.





## 5- Les orientations politiques et le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021-2026

### Environnement

Végétaliser le centre-ville

Créer de nouveaux parcs et espaces verts

Planter un arbre pour chaque naissance – plus généralement plantation d'une forêt sur 6 ans

Participer au concours des villes et villages fleuris avec pour objectif la première fleur

### Développement économique / emploi

Accompagner l'implantation d'entreprises et de commerces

Soutenir et être disponible pour les entreprises, les commerçants et les artisans

Améliorer l'attractivité économique, patrimoniale et touristique

## **Finances**

Mettre en place du budget participatif

Investissements moyens sur les 6 ans, limités à 1 500 000€/an

## **Education / jeunesse**

Renforcer l'aide aux devoirs du CP au CM2

Mettre en place un contrat étudiant

Un projet de convention avec les associations est à l'étude pour intervenir avec le périscolaire au sein des écoles

Renforcer la qualité et l'équilibre des repas au restaurant scolaire

## **Solidarité (budget annexe CCAS)**

Créer un lieu de répit et un habitat inclusif

Recensement complet des personnes pour rompre l'isolement

Renforcer le fonctionnement du CCAS, du plan de solidarité

## **Sport et vie associative**

Rénovation des équipements sportifs

Tennis : club house, création d'un court, déplacement du boulodrome et réaménagement du parc Bénetière

Développer le fonctionnement de l'Office Municipal des Sports (OMS)

Soutenir et encourager le tissu associatif local

Mettre en place une politique sportive

## **Bâtiments communaux**

Travaux à la Gendarmerie

Poursuite des travaux d'accessibilité des bâtiments

Rénovation de l'église

Travaux immeuble Boudillon

Amélioration de la performance énergétique des bâtiments

Réflexion en intercommunalité de certains bâtiments

## **Culture et patrimoine, tourisme**

Réflexion en intercommunalité de l'école de musique

Projet « Culture pour tous »

Créer un dépliant « Chabeuil Historique »

Développer l'offre cinéma

Installation de l'office de tourisme dans l'immeuble Boudillon

## **Handicap et accessibilité**

Accroître et développer l'accès aux personnes âgées et/ou handicapées

Accompagner les commerçants, artisans dans la mise en accessibilité des locaux

## **Habitat et urbanisme**

Améliorer l'attractivité du centre-ville

Aider la réhabilitation des logements du centre ancien

Prime à la façade : augmentation du périmètre (urbain + hameaux)

Améliorer l'offre de logement

Concertation avec les riverains, les bailleurs sociaux pour les nouvelles constructions

## Voirie / circulation / propreté

Poursuite du programme de réfection de la voirie

Développer, favoriser la création d'aménagements, de déplacements doux

Améliorer la propreté de la ville

Créer du lien, rétablir le contact police municipale – habitants

## Agglomération

Accompagner les entreprises avec l'aide du service Economie de l'Agglo

Conduire la concertation préalable à l'installation par l'Agglomération des containers semi enterrés

Conduire la concertation préalable à l'installation par l'Agglomération de compostages collectifs

Service éclairage public : diminuer l'intensité de l'éclairage – installation de led pour économies d'énergie

Accompagner l'Agglomération dans la mise en séparatif des réseaux d'assainissement des rues Mazet, Villeneuve et Fourouze

Service assainissement : mise en séparation eaux pluviales – eaux usées

Transfert du patrimoine et gestion de la piscine à Valence Romans Agglo